

PROGRAMME LEADER PAYS DU VELAY

« Promouvoir les synergies locales vellaves »

Fiche – Action N°3

S'approprier, Faire partager et Diffuser les marqueurs identitaires du Velay

Contexte :

Le Pays du Velay dispose d'une **offre culturelle** favorable à l'innovation et à la créativité, à l'intégration sociale, à l'installation de nouveaux résidents et au développement touristique. L'enjeu est **d'affirmer l'identité contemporaine du Velay** à travers **la redécouverte de nos patrimoines** avec comme ambition de renforcer le sentiment d'appartenance des populations fragiles et des nouveaux résidents. **Cette réappropriation de nos marqueurs identitaires** pourra être diffusée sur l'ensemble du territoire, grâce aux synergies entre acteurs et lieux culturels du Pays du Velay.

Objectifs :

- Offrir les clés d'interprétation des patrimoines vellaves
- Renouer les liens sociaux par la mise en œuvre de projets inclusifs autour des patrimoines locaux
- Diffuser la culture sur le Velay par la mise en réseau des espaces et acteurs culturels

Exemples d'actions éligibles :

Projet autour d'une tradition orale entre une école et un EPHAD, Muséographie mettant en valeur un patrimoine local, Rénovation et mise en valeur d'un patrimoine bâti, Equipements scéniques d'un espace culturel, Promotion des métiers d'art,...

Porteurs de projets potentiels :

- Collectivités territoriales et leur groupement (EPCI, Pays)
- Association d'éducation populaire, Acteurs et lieux culturels
- Offices de tourisme, Etablissements d'enseignement, Syndicats professionnels

Taux maximum d'aides publiques :

Ingénierie, Etudes, Animations = 80 % maximum d'aides publiques
Investissements matériels = 66 % maximum d'aides publiques

Enveloppe LEADER mobilisable :

600 000 € - Montant LEADER variable selon projet.

Critères de sélection :

- Dimension démarche collective / mise en réseau
- Caractère inclusif du projet
- Communication autour du projet



Version du 29/01/2016

